

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2026

Date de convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, M. ETIENNE Jessy, M. FOULON Lionel, Mme GUEHENNEUX Fanny, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, M. ONNO Jean-Marc, Mme PHILIPPE Marie, M. POCARD Christian, M. POURCHASSE Antoine, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

Absents ayant donné procuration :

Mme LE CLAINCHE Marine à M. LE BOT Jean-Pierre
Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn à Mme AMIOT-BOTUHA Carole
Mme PINET Sandra à M. CADORET Philippe

nombre de conseillers en exercice	27
nombre de présents	23
nombre d'absents	4
nombre de votants	26
procurations	3
Quorum	14

Absente excusée :

Mme GUILLEMET Pauline

Secrétaire de séance : M. FOULON Lionel

2026-D52 – Tarifs municipaux dans le cadre de la création d'une régie municipale

Afin de centraliser les encaissements dans une seule et même régie et faciliter le suivi comptable, il est créé une régie « Produits divers ».

Cela permettra d'intégrer les produits communaux (activités jeunesse, concessions des cimetières, locations des salles, photocopies et locations et ventes diverses) et de maintenir un service de proximité sur les 3 sites d'encaissement permettant aux usagers de régler selon le mode de paiement souhaité.

Certains tarifs doivent faire l'objet d'une délibération.

Les tarifs proposés sont les suivants :

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS Mairies de Moustoir-Remungol et Naizin	
N&B - particuliers	0,30 €
N&B - associations	gratuit
Couleurs - particuliers	0,50 €
Couleurs - associations	0,50 €
Reliure (unité)	3,00 €

VENTES DIVERSES	
VENTE DE MOBILIERS ET MATERIEL	
Le tarif obtenu correspond au montant de la meilleure offre reçue après mise en concurrence	
<i>N.B. : conformément à l'article L.2122-22 10° du CGCT, la vente de tout bien mobilier dont la valeur estimée excède 4 600 € sera soumise à une délibération individuelle du conseil municipal</i>	
LOCATION DE TABLES ET BANCS	
Lot 1 table et 2 bancs - Particuliers	3,60 €
Lot 1 table et 2 bancs - Associations	Gratuit
VENTES DE LIVRES	
1 livre	1,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De valider le tarif des locations des tables et des photocopies proposé ci-dessus ;
- De valider les tarifs à partir du 1^{er} septembre 2026 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
 Et publication électronique le : 29/09/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
 Lionel FOULON

Le Maire,
 Philippe CADORET



